



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

SP SARCELLES
2025

N° 05.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-cinq, Le 08 avril à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
04 avril 2025	
Date d'affichage	Etaient présents : Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire. Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
04 avril 2025	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Véronique BUCHET (pouvoir à M. le MAIRE), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
En exercice 19	Etaient absents : Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Joseph MELE.
Présents 12	
Votants 14	Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme CORNET

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Taux des taxes 2025.

M. le MAIRE propose de maintenir les taux des taxes suivants et rappelle au Conseil que depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Taxes 2025 :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **15.04 %**
Taxe foncier bâti : **37.30 %**
Taxe foncière non bâti : **109.56 %**

Transmise le

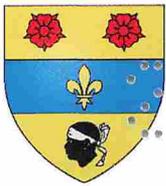
08 AVR. 2025

Affichée le

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

08 AVR. 2025

- ✓ **DECIDE** de fixer les taux cités précédemment pour l'année 2025,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.



VILLE DE VEMARS

VILLE DE VEMARS
2021

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Didier
V.O.